

## Compte rendu du Comité syndical du mercredi 5 juillet 2023 à 18h30 SMIRIL

L'an deux mil vingt-trois, le cinq juillet à dix-huit heures trente minutes, le Comité Syndical du SMIRIL, dûment convoqué le vingt et un juin deux mille vingt-trois, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. BUB, Président.

**Membres titulaires présents :** M. BUB Jérôme, Mme DEHAN Nathalie, M. DESCHANEL Thierry, Mme CHAIGNE Caroline, Mme MARI Victoria, Mme RANN Josiane, M. VERD Pierre.

**Membres titulaires excusés :** M. ATHANAZE Pierre, M. BRUN Jean-Jacques, M. FOURNIER-MOTTET Benoit (pouvoir à M. BUB), M. THIMONET Christophe, Mme EDERY Michèle.

**Membres suppléants présents (avec voix délibératives) :** /

**Membres suppléants présents (sans voix délibératives) :** /

**Agent présent :** Damien Dumollard – Directeur.

Nombre de délégués titulaires en exercice : 12

Titulaires présents : 7

Suppléants présents : 0

Procurations : 1

Membres présents ou représentés : 8

Voix délibératives présentes ou représentées : 10

Date de la convocation : 21/06/2023

---

### Délibérations présentées

1. Désignation du Secrétaire de séance
2. Approbation du compte rendu du Comité syndical du 8 mars 2023
3. Demande de soutien à l'Agence de l'eau pour les programmes d'accueil des publics 2023 – 2024
4. Demande subvention des Amis de l'Île de la Table ronde
5. Proposition de mise en place de l'indemnité journalière télétravail
6. Délibération portant désignation du référent déontologue de l'élu local

Informations diverses

En amont des débats délibératifs, le Comité syndical a accueilli M. Hugues MOURET - Directeur scientifique de [l'association Arthropologia](#) – pour une intervention en extérieur et un temps d'échange sur les thèmes de la biodiversité et des modalités de gestion des espaces verts ou naturels. L'outil de diagnostic [pollinis'action](#) (en libre accès) a été présenté et des perspectives ont été embauchées quand aux dispositifs de préservation de la biodiversité d'une plus grande efficacité (ex : création d'une mare plutôt que d'un hôtel à insectes).

La séance délibérative démarre formellement à 19h45. En introduction, Monsieur le Président revient sur la démarche concertée de Stratégie des aires Protégées animée par l'État dans laquelle le site des îles & îlots du Rhône, et plus largement le territoire sud lyonnais, est identifié. Cette démarche vise à « améliorer le statut de protection de certaines zones » qui est l'un des objectifs opérationnels du Plan de gestion, répondant à l'objectif à long terme poursuivi de « faire découvrir le patrimoine naturel en garantissant la pérennité du site » (OLT n° 16).

La réflexion sur une évolution des statuts de protection devant se poursuivre jusqu'à la fin 2023 pour définir une hypothèse de travail, il est proposé d'inviter les maires et les élu-es délégué-es au SMIRIL à échanger sur les différentes possibilités afin de définir collectivement les perspectives à long termes de préservation souhaitées.

### **1. Désignation du secrétaire de séance**

Mme Nathalie DEHAN est désignée secrétaire de séance.

### **2. Approbation du compte rendu du dernier Comité**

Le Comité syndical valide à l'unanimité le compte-rendu du 8 mars 2023, sans modification.

### **3. Demande de soutien à l'Agence de l'eau pour les programmes d'accueil des publics 2023 – 2024**

Les programmes de sensibilisation à l'environnement et de découverte de l'espace naturel auprès des publics se font avec le soutien financier de l'Agence de l'eau dans le cadre du Plan Rhône. Les projets sont planifiés en suivant le cycle de l'année scolaire.

100 % des établissements demandeurs sur les communes membres seront accueillis, les critères de sélection se sont appliqués pour prioriser l'accueil des établissements des communes non membres dans la mesure où les sollicitations sont supérieures à notre capacité d'accueil des groupes scolaires. 41 établissements du territoire mèneront un projet avec le SMIRIL.

Le montage des **projets scolaires** avec les enseignant-es se sont terminés début juin, 885 interventions sont prévues pour 284 classes du territoire (~ 6 800 élèves) :

- 797 interventions réalisées par les 24 partenaires pédagogiques ;
- Dont 81 interventions seront réalisées en lien avec les projets école du dehors des enseignant-es (co-financement à hauteur de 50% de la part de l'ARS) ;
- 42 interventions encadrées par le SMIRIL ;
- 22 sorties en autonomie ;
- 24 sorties accueillies par la STEP de Pierre-Bénite.

Elles porteront sur les thématiques de l'eau, du fleuve et de la vie au bord du Rhône avec des objectifs variés, notamment :

- Préservation du patrimoine et de la culture du fleuve,
- Préservation de la ressource en eau,
- Préservation de la biodiversité des milieux humides et de la forêt alluviale,
- Compréhension de la dynamique des crues et du risque d'inondation.

Les sorties en autonomie font l'objet d'un accompagnement à la préparation en amont.

Les projets sont co-construits avec les enseignant·es et les responsables des établissements scolaires. Ils ont tous fait l'objet d'un dossier unique en éducation au développement durable et devront recevoir la validation des Inspecteurs de l'Éducation Nationale de la circonscription de l'école.

Coûts prévisionnels du programme scolaire : 276 858 €

Nous prévoyons **39 interventions grand public** inscrites dans le cadre du Plan Rhône avec le soutien de l'Agence de l'eau (13 propositions complémentaires devraient s'inscrire dans le programme grand public, côté Observatoire territorial de la biodiversité). Parmi elles :

- Une découverte des bords du Rhône et des travaux de restauration écologique du fleuve, à l'occasion des journées du patrimoine.
- Une découverte des oiseaux à l'occasion de la journée des oiseaux migrateurs.
- Une conférence sur la biodiversité des bords du Rhône et les enjeux du dérèglement climatique dans le cadre de la fête de la science.
- Un ciné débat et un atelier « création de mare chez soi » à l'occasion de la journée mondiale des zones humides.
- Une balade contée sur le thème de l'eau à l'occasion de la journée mondiale de l'eau.
- Une journée événementielle à l'occasion de la Fête de la nature avec une douzaine d'animations, ateliers, balades...

Le programme grand public garde une approche diverse et variée pour intéresser le plus grand type de public possible, petits et grands : promenades accompagnées, chantiers nature, ateliers, débats, sciences participatives...

Coûts prévisionnels du programme grand public : 17 613 €

Enfin, il est proposé de développer un petit livret pédagogique sur la question de pollutions du Rhône. Ce support pédagogique vise à compiler et présenter simplement les enjeux et les connaissances sur le sujet et sera remis lors des prêts des pochoirs « Ici commence le Rhône » pour des actions de sensibilisation.

Coûts prévisionnels de la conception et l'édition d'un livret pédagogique sur les pollutions du Rhône : 4 575 €

Après en avoir délibéré, le Comité syndical autorise à l'unanimité Monsieur le Président à porter les demandes de subventions pour co-financement auprès de l'Agence de l'eau Rhône-Méditerranée-Corse et de signer tous documents nécessaires aux projets pour un montant de participation prévisionnelle de 196 000 € auprès de l'Agence de l'Eau - pour un coût total des projets de 299 046 € - base assiette retenue par l'Agence de l'eau – soit un montant de cofinancement à hauteur de 66 %.

<b>Plan de financement prévisionnel</b>			
SMIRIL	Autres	ARS	AE RMC
31%	1%	3%	66%
91 601 €	2 130 €	9 315 €	196 000 €
<b>299 046 €</b>			

*Le montant exact de la demande à l'euro prêt est connu après instruction estivale de la demande du SMIRIL.*

#### **4. Demande de subvention des Amis de l'Île de la Table ronde**

L'association « Les amis de l'île de la Table ronde », qui se donne pour objectif de veiller à la préservation de l'espace naturel et de participer à en faire découvrir la biodiversité a sollicité le SMIRIL pour un soutien financier à certaines actions de l'association sur l'année scolaire 2023-2024 :

- Découverte de l'île de la table ronde du vendredi 6 au dimanche 8 octobre 2023 avec accueil de deux classes, balades animées pour découvrir la forêt, visite de la ferme au loup et cuisson de pain dans le four à pain par un boulanger.
- Une conférence animée sur le thème de la gestion de l'espace naturel, « Images et anecdotes de la faune de l'Île de la Table Ronde » en décembre 2023.
- Un ciné-débat basé sur la diffusion d'un long métrage sur la biodiversité en mars 2024.
- Une formation au recensement des oiseaux le 18 mai 2024.

L'association sollicite un soutien financier de 1 400 € au SMIRIL en ayant présenté un budget prévisionnel de ces actions de 2 000 € (hors valorisation du bénévolat). Dans la mesure où les interventions proposées vont dans le sens des objectifs du syndicat, le Bureau a émis un avis favorable à ce soutien.

Caroline Chaigne indique que la mairie de Vernaison apporte un soutien financier à l'association.

Il est précisé que cette subvention fera l'objet d'une formalisation via le modèle national de convention ainsi que d'une évaluation. En outre les bilans N-1 de l'association seront demandés.

Après en avoir délibéré, le Comité syndical vote à 9 voix pour et une voix contre (Victoria Mari pour Grigny) l'attribution de cette subvention.

Après le vote Victoria Mari fait savoir qu'elle n'est pas favorable à cette sollicitation, dans la mesure où cela pourrait créer un précédent dans le versement de subventions demandées. Le régime de la commande pour ces actions auprès du grand public aurait été préféré.

#### **5. Proposition de mise en place de l'indemnité journalière télétravail**

Le Comité syndical a délibéré le 26 octobre 2019 pour organiser les possibilités de télétravail au SMIRIL, sans avoir précisé les conditions de prise en charge des coûts qui pourraient en découler. Depuis 2021, un [arrêté ministériel](#) permet et encadre le versement d'une allocation forfaitaire de télétravail afin de couvrir une part des coûts personnels engendrés par le travail à domicile.

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2023, le montant de l'indemnité est fixé à 2,88€ par jour, dans la limite de 253,44 € par an, ce qui représenterait un coût estimé à 1100 € annuel au niveau de la structure.

Après en avoir délibéré, le Comité syndical vote à l'unanimité la mise en place de cette indemnité forfaitaire dans les conditions prévues par le cadre national. Les évolutions futures de ce cadre (montant, conditions) s'appliqueront automatiquement.

#### **6. Délibération portant désignation du référent déontologue de l' élu local**

Conformément à l'article L.1111-1-1 du Code général des collectivités territoriales (CGCT), les élus membres du Comité syndical doivent exercer leur mandat dans le respect des principes déontologiques consacrés par la charte de l' élu local.

Cette charte fixe les sept principes déontologiques qu'un élu local doit respecter :

1. L'élu local exerce ses fonctions avec impartialité, diligence, dignité, probité et intégrité.
2. Dans l'exercice de son mandat, l'élu local poursuit le seul intérêt général, à l'exclusion de tout intérêt qui lui soit personnel, directement ou indirectement, ou de tout autre intérêt particulier.
3. L'élu local veille à prévenir ou à faire cesser immédiatement tout conflit d'intérêts. Lorsque ses intérêts personnels sont en cause dans les affaires soumises à l'organe délibérant dont il est membre, l'élu local s'engage à les faire connaître avant le débat et le vote.
4. L'élu local s'engage à ne pas utiliser les ressources et les moyens mis à sa disposition pour l'exercice de son mandat ou de ses fonctions à d'autres fins.
5. Dans l'exercice de ses fonctions, l'élu local s'abstient de prendre des mesures lui accordant un avantage personnel ou professionnel futur après la cessation de son mandat et de ses fonctions.
6. L'élu local participe avec assiduité aux réunions de l'organe délibérant et des instances au sein desquelles il a été désigné.
7. Issu du suffrage universel, l'élu local est et reste responsable de ses actes pour la durée de son mandat devant l'ensemble des citoyens de la collectivité territoriale, à qui il rend compte des actes et décisions pris dans le cadre de ses fonctions.

Le même article prévoit que tout élu local peut consulter un référent déontologue chargé de lui apporter tout conseil utile au respect de ces principes déontologiques.

Les règles relatives à la désignation de ce référent ont été précisées dans le décret n°2022-1520 du 6 décembre 2022 relatif au référent déontologue de l'élu local.

Le SMIRIL étant affilié au cdg69, il est proposé de conventionner avec lui pour s'affilier au même référent déontologue, à savoir Mme Élise UNTERMAIER-KERLEO qui dispose de toutes les qualités et compétences requises pour exercer cette mission. En outre, le référent déontologue dispose des outils mis à disposition par le cdg69 permettant une saisine confidentielle des demandes, un traitement des questions dans le respect des principes de déontologie et un suivi quantitatif et qualitatif de son activité.

Afin d'assurer toute la gestion administrative et financière des relations entre chaque collectivité ou établissement et le référent déontologue élu, le cdg69 mettra à disposition les mêmes outils que pour exercer la fonction de référent déontologue des agents, garantissant ainsi la confidentialité des saisines.

A l'instar des agents, les élus pourront le saisir via un formulaire de saisine dématérialisé ou par courrier envoyé au cdg69. Le référent déontologue pourra contacter si besoin l'élu, qui recevra ses réponses par écrit (courriel ou courrier en fonction du mode de saisine).

La rémunération du référent déontologue sera assurée par le cdg69 dans le respect des dispositions réglementaires en vigueur, soit 80€ par dossier traité. Le SMIRIL étant affilié au cdg69, la mission sera financée par la cotisation additionnelle à la cotisation obligatoire versée au cdg69.

Après en avoir délibéré, le Comité syndical vote à l'unanimité en faveur de cette désignation et de cette affiliation complémentaire auprès du cdg69.

## Informations diverses

- Le planning prévisionnel des réunions du SMIRIL pour l'année 2023-2024 est partagé.
- Le point d'indice des fonctionnaires est revalorisé de 1,5 % au 1<sup>er</sup> juillet.
- Notre responsable technique sera absent pour 3 mois cet automne dans le cadre d'une intervention chirurgicale. Son absence ne donnera pas lieu à un remplacement mais une réorganisation des tâches dans l'équipe.

Après validation du secrétaire de séance,  
Fait à Grigny, le 28 juillet 2023,

**Jérôme BUB,**

**Président**